

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL HIVER 2019 / 2020

Règlement

Le comité de Loire Atlantique met en place un championnat d'hiver interclubs. Cette animation a pour but de compléter le championnat hivernal proposé par la ligue des Pays de la Loire.

Le championnat départemental a démontré son intérêt et se développe avec l'arrivée de nouvelles équipes chaque année. Ce championnat se caractérise par sa convivialité, son calendrier et son ouverture auprès des joueurs.

Le règlement de ce championnat reprend celui de la ligue à l'exception des points suivants :

Constitution des équipes :

- 6 de base pour les dames avec un complément illimité de joueuses. La rencontre se fait en match play avec un double (Foursome) et 4 simples.
- 8 de base pour les hommes avec un complément illimité de joueurs. La rencontre se fait en match play avec un double (Foursome) et 6 simples.
- Chaque club compose ses équipes comme il l'entend. Les joueurs et joueuses de base DEVRONT être inscrits sur extranet dans l'ordre des index. L'index pris en compte, et valable pour la saison, est celui en vigueur lors de l'inscription sur l'extranet. Il n'y a pas d'échanges possibles entre les joueurs de base des équipes des différentes poules.

- Comme en ligue, les clubs pourront faire jouer des équipiers(ères) complémentaires, sans les inscrire sur EXTRANET. Les index arrondis de ces joueurs devront être supérieur à celui du 8ème joueur chez les hommes et de la 6ème joueuse chez les femmes. Sous respect de cette règle les équipiers complémentaires pourront jouer indifféremment dans l'une ou l'autre équipe au cours du championnat.
- Les capitaines pour chaque rencontre, devront pouvoir justifier la validité de la licence, du certificat médical et de l'index du joueur ou de la joueuse complémentaire, le jour du match ainsi que de son inscription à l'AS de son club. **Tout manquement à cette règle constaté par le comité à l'issue d'une rencontre entraînera automatiquement l'exclusion de l'équipe pour le reste du championnat.**
- Un joueur ou une joueuse qui participe et a joué un premier match en championnat interclubs de la ligue ne peut pas participer au championnat départemental.
- Les Capitaines doivent inscrire leur équipe de base avant le 27 Octobre 2019 sur l'Extranet. Ils devront, pour valider la licence et le certificat médical 2020 de leurs joueurs, les réinscrire en fin d'année (avec le même index) et en tout état de cause avant la première rencontre de 2020.

Les équipes qui redescendent de ligue seront automatiquement acceptées au championnat départemental si elles le souhaitent, sous réserve pour les clubs de respecter les conditions suivantes :

- En faire la demande au plus tard dans les 15 premiers jours de septembre pour le Championnat 2020 - 2021.
- Maximum de 4 équipes par club dans le championnat départemental.
- Maximum de 2 équipes d'un même club par poule.
- Une équipe ne peut accéder à la poule supérieure que sous réserve du respect du point précédent
- Une équipe qui descend dans une poule où se trouvent déjà deux équipes de son club, fait descendre automatiquement l'équipe la moins bien classée. S'il s'agit de la Poule la plus basse l'équipe sort du Championnat.

Phase finale

A l'issue des rencontres une soirée sera organisée pour l'ensemble des équipes le 28 mars 2020 au Club de Guérande.

Cette soirée sera précédée par des rencontres de barrage entre les deux dernières équipes d'une poule et les deux premières de la poule qui la précède pour la montée ou la descente. Dans le cas où une équipe est empêchée de monter dans la poule supérieure qui comporterait déjà 2 Equipes de son club, c'est l'équipe classée troisième qui disputera le barrage. Des rencontres seront organisées pour les autres équipes également.

Accès en 4ème division de LIGUE :

Sera déclarée Championne Départementale 2020, l'équipe de Poule 1 arrivée première à l'issue de l'ensemble de ses rencontres. Cette équipe pourra accéder au Championnat de Ligue 4ème division après avoir disputé un match de barrage contre les vainqueurs des 3 autres départements des Pays de la Loire.

A l'issue des barrages 2 équipes sont qualifiées pour jouer en 4ème division de Ligue, et donc 2 équipes redescendent qui pourront demander leur intégration dans le championnat départemental dans les conditions vues ci-dessus.

Si, compte tenu du Règlement de la Ligue (voir ci-joint) l'équipe Championne départementale ne peut prétendre accéder à ce Championnat ou si elle ne souhaite pas y accéder, le second voire le troisième pourra demander à disputer le barrage.

Déroulement des matchs

- A chaque tour 6 équipes se rencontrent.
- Départs en Shot Gun à 2 pour les simples et 4 pour les doubles.
- Pas de play off ; les matchs sont partagés.
- En cas d'intempéries ou si un ou plusieurs matchs ne peuvent être joués sur terrain affecté, et si la rencontre est annulée par le Club recevant, le report est possible le dimanche suivant ou le premier dimanche disponible avant le 28 mars 2019 jour des finales.
-

Droits d'inscription

Le droit d'inscription au championnat est de 35 €/équipe pour les Dames et les Hommes. Chèque à établir à l'ordre du COMITE DEPARTEMENTAL DE LOIRE ATLANTIQUE.

Les droits de jeu à régler au Club qui reçoit sont de 120 € pour une équipe Dames et de 160 € pour une équipe Messieurs par tour.

Cette compétition doit être l'occasion de faire découvrir la formule match-play à de jeunes joueurs, de se rencontrer avec les joueurs des autres clubs, de découvrir d'autres terrains, de rester performants en hiver pour bien redémarrer les compétitions dès le printemps.

Mesdames, Messieurs ces compétitions doivent rester amicales dans un esprit de compétition.

En vous remerciant pour votre participation.

Cordialement

Président du Comité Jean-François JUST	Responsable Championnat Féminin Marie Christophe HOUSSIN	Responsable Championnat Masculin Jean-Jacques PUJOL
--	---	--